

Votre projet

> Discipline concernée par votre projet

Arts plastiques
 Nouvelles images
 Photographie

> Pays et villes du projet

.....
.....
.....

> Dates et durée envisagées du séjour

.....
.....
.....

> Résumé du projet 5 LIGNES MAXIMUM

.....
.....
.....
.....
.....

> Pièces jointes au dossier CATALOGUES, DIAPOSITIVES, REVUE DE PRESSE, BOOK, PHOTOS...(A PRÉCISER)

.....
.....
.....

Je soussigné (e) déclare assurer la responsabilité des pièces confiées à CULTURESFRANCE et ne saurait rendre celle-ci responsable en cas de perte, vol, ou dégradation du dossier, déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions d'inscription spécifiées dans le formulaire CULTURESFRANCE.

Fait à.....
Le / /

Signature (précédée de la mention " lu et approuvé " manuscrite)

Conditions d'inscription

1. LES RÉSIDENCES CULTURESFRANCE S'ADRESSENT AUX ARTISTES

<input type="checkbox"/> de nationalité française ou résidant en France depuis plus de 5 ans
<input type="checkbox"/> justifiant d'une expérience professionnelle de 4 ans minimum
<input type="checkbox"/> parlant anglais
<input type="checkbox"/> sans limite d'âge

2. TOUT DOSSIER DE CANDIDATURE POUR UNE RÉSIDENCE CULTURESFRANCE COMPREND :

➔ **LE DOSSIER ADMINISTRATIF** : qui devra nous parvenir en **2 EXEMPLAIRES RELIÉS** contenant **CHACUN** toutes les pièces suivantes :

Le formulaire de candidature dûment rempli. À télécharger sur le site www.culturesfrance.com. Une photo d'identité sera collée sur la 1^{ère} page.

Un curriculum vitae.

Votre projet. Il s'agit d'une note dactylographiée de 3 à 10 pages, rédigée en langue française. Et en langue anglaise. Le candidat y indique les motivations de son séjour, ses thèmes de recherche et la nature de ses travaux.

Une ou plusieurs **lettre(s) de recommandation signée(s)**, émanant de personnes ayant une connaissance approfondie de votre travail (professionnels, directeurs de travaux, ou toutes autres personnalités françaises ou étrangères qualifiées). Il est important que ces lettres fournissent, outre une évaluation artistique, une appréciation sur la faculté d'autonomie du candidat. Les auteurs des lettres doivent impérativement apposer leur signature manuscrite.

Une déclaration sur l'honneur signée attestant :

- que vous êtes le seul auteur des œuvres soumises à la commission de sélection. . En cas d'œuvres effectuées en collaboration, les co-auteurs doivent être déclarés, ainsi que leur part dans la réalisation de l'œuvre ;
- que vous serez libéré de vos activités professionnelles pendant la période de résidence.

Une photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité.

Une enveloppe à vos nom et adresse affranchie au tarif en vigueur et selon le poids de votre dossier artistique.

➔ **LE DOSSIER ARTISTIQUE (1 seul exemplaire) :**

Aucun dossier dépassant le format A4 ne sera accepté.

Celui-ci comprendra, selon la discipline, tout élément visuel ou sonore pouvant servir à l'appréciation du projet et la meilleure connaissance du travail de l'artiste.

- photographies ;
- vidéos VHS, DVD ;
- CD audios, des partitions ;
- manuscrits ou textes publiés, articles de presse...

➔ **2 CD-ROM (pour Macintosh uniquement)**

sur lesquels chaque pièce constitutive des dossiers administratif et artistique devra être enregistrée.

(formulaire de candidature rempli et scanné, CV, descriptif du projet, lettres de recommandation, déclaration sur l'honneur, photocopie de la pièce d'identité et pièces artistiques).

Les documents devront être enregistrés de préférence avec les logiciels suivants :

- Word
- Quicktime Player / Windows Media Player (fichier audio et vidéo)
- Adobe PDF
- Format JPG, GIF, PNG (photo, image)

L'absence d'une des pièces constitutives du dossier entraînera l'annulation immédiate de la candidature.

A lire impérativement

- 1.** Si vous avez déjà été lauréat d'un de nos programmes de recherche et création ou **si votre candidature n'a pas été retenue deux années consécutives, un délai minimum de 3 ans** est requis avant le dépôt d'une nouvelle candidature pour une Résidence Culturesfrance.
- 2.** Si vous désirez postuler pour plusieurs programmes, il vous faut envoyer un dossier séparé pour chacun d'entre eux.
- 3.** Si vous êtes deux candidats à postuler pour un programme avec le même projet, il faut impérativement remplir 2 dossiers de candidature complets dans la même enveloppe en veillant à ce que le résumé du projet soit identique. Postuler à deux autour d'un même projet implique que les lauréats devront partager l'allocation, et pour les programmes offrant une résidence, le logement et l'atelier.
- 4.** Veuillez vérifier la date de clôture des inscriptions : les dossiers ne seront pas acceptés après la date limite de dépôt des candidatures, le cachet de la poste faisant foi.
- 5.** Les dossiers incomplets ne seront ni pris en compte ni retournés.
- 6.** Veuillez faire attention aux dates de séjour : les séjours se font toujours entre janvier et décembre de l'année suivant celle de l'inscription. Les séjours ne peuvent être fractionnés.
- 7.** CULTURESFRANCE affichera sur le site les résultats et préviendra tous les candidats de la décision de la commission de sélection par courrier uniquement. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.
- 8.** Seuls les dossiers artistiques seront renvoyés aux candidats non sélectionnés.

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS : 20 AVRIL 2010

Les dossiers sont à faire parvenir à l'adresse suivante :

CULTURESFRANCE

Pôle Résidences

1 bis, avenue de Villars -75007 Paris

Tel : (33-1) 53 69 83 30/32/33 ou (33-1) 53 69 31 90 - Fax : (33-1) 53 69 33 00 - E-mail : residences@culturesfrance.com

N'hésitez pas à contacter le Pôle Résidences pour tout renseignement complémentaire.